

Acte publié le 03.05.23

9 Autres domaines de compétences
9.1 Autres domaines de compétences des communes

N° 30-2023

DECISION DU PRESIDENT

CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE société BLUE-INFRA

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n°94-2022 du 29 septembre 2022 autorisant le Président,

DECIDE de louer Madame PICARD Charlotte Masseur Kinésithérapeute, domiciliée 245, Rue Constant FOUCHE 27210 Beuzeville, enregistrée auprès de l'URSSAF sous le numéro SIRET 823 964 234 000 38 en sa qualité de cheffe d'entreprise :

- les locaux sis Pôle d'activités de QUILLEBEUF SUR SEINE 20, rue St Seurin 27680 QUILLEBEUF SUR SEINE, ci-après désignés : bureau non meublé d'une surface totale de 35,70 m² y compris quote-part de parties communes (entrée, circulation, sanitaires, etc.).

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de 36 mois consécutifs à compter du 1er Décembre 2022. La location de ces bureaux est prévue exclusivement les lundis de chaque semaine, sur toute la durée du bail.

Le présent bail est respectivement consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 57.15 euros hors charges (cinquante-sept euros et quinze cents hors charges)

Pont-Audemer, le 1^{er} décembre 2022

Le Président



Francis COUREL

